

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062301 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Présidente expose que ce document a pour but d'informer de façon claire les élus, et tous ceux qui le souhaitent, sur les activités de la Communauté de communes.

Il convient de le mettre à disposition dans les mairies des communes membres pour qu'il puisse être accessible au plus grand nombre et de le présenter en conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062301B-DE

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après présentation de ce rapport,

Le Conseil de communauté :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, annexé à la délibération.
- **CHARGE** Madame la Présidente de le notifier à Monsieur le Préfet de la Vendée et aux dix (10) communes membres du Pays de Pouzauges.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062302- ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC02072001 relative à l'élection des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062302B-DE

Considérant les démissions de certains délégués du Conseil communautaire, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux délégués.

Ainsi suite aux départs de certains conseillers communautaires, il convient de désigner et remplacer pour la Communauté de communes du Pays de Pouzauges 1 délégué titulaire en remplacement de Monsieur Yves Bouchet et 1 délégué suppléant en remplacement de Madame Christine BURCH BOILEAU.

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés,

Après un appel à candidature : Monsieur Claude ROY et Monsieur Antoine HERITEAU sont candidats.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret,
- APPROUVE la désignation de Monsieur Claude ROY en qualité de Titulaire et Monsieur Antoine HERITEAU en qualité de suppléant au Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen,
- DIT que La nouvelle représentation de la collectivité auprès du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen est la suivante :

SYNDICAT MIXTE PAYS DU BOCAGE VENDEEN					
1	Titulaire	Bérangère SOULARD	1	Suppléant	Emmanuelle MOREAU
2	Titulaire	Claude ROY	2	Suppléant	Bernard MARTINEAU
3	Titulaire	Lionel GAZEAU	3	Suppléant	Antoine HERITEAU
4	Titulaire	Jean-Claude MARCHAND	4	Suppléant	Didier DOLE
5	Titulaire	Anne ROY	5	Suppléant	Céline REVEAU
6	Titulaire	Francis TETAUD	6	Suppléant	Eric BERNARD

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062303 - ELECTION DES DELEGUES POUR SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (SCOM) EST VENDEEN


Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu Les délibérations n°CC02072003 et n° CC14122101 du Conseil de communauté relatives aux élections des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical du SCOM,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062303-DE

Considérant les démissions de certains délégués du Conseil communautaire, il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux délégués.

Ainsi, il convient de désigner et remplacer pour la Communauté de communes du Pays de Pouzauges 1 délégué titulaire en remplacement de Monsieur Christophe Priou et 1 délégué suppléant en remplacement de Catherine Lumineau.

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés,

Après un appel à candidature, Monsieur Christian PELLETIER est seul candidat, il est procédé au déroulement du vote.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret,**
- **APPROUVE la désignation de Monsieur Christian PELLETIER en qualité de Titulaire au Syndicat de collecte des ordures ménagères (SCOM) Est Vendéen,**
- **PRECISE que la désignation d'un délégué suppléant sera proposée lors d'un prochain Conseil communautaire,**
- **DIT que la nouvelle représentation de la collectivité auprès du Syndicat de collecte des ordures ménagères (SCOM) Est Vendéen est la suivante :**

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (SCOM)					
1	Titulaire	Anne BIZON	1	Suppléant	Michelle DEVANNE
2	Titulaire	Franck JAUD	2	Suppléant	Patrice LABAEYE
3	Titulaire	Frédéric PORTRAIT	3	Suppléant	Antoine HERITEAU
4	Titulaire	Dominique MARTIN	4	Suppléant	Céline REVEAU
5	Titulaire	Jean-Claude MARCHAND	5	Suppléant	Annie TETARD
6	Titulaire	Lionel GAZEAU	6	Suppléant	
7	Titulaire	Alain SCHMUTZ	7	Suppléant	Alexandre GUILLOTEAU
8	Titulaire	Adeline AUBERGER	8	Suppléant	Sophie BENETEAU
9	Titulaire	Anne ROY	9	Suppléant	Lydie AVOINE
10	Titulaire	Michel VINCEDEAU	10	Suppléant	Dominique PICARD
11	Titulaire	Emmanuelle MOREAU	11	Suppléant	Claude ROY
12	Titulaire	Christian PELLETIER	12	Suppléant	Joël CHATEIGNER

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 
ID : 085-248500464-20230620-CC20062303-DE

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062304 - ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES POUR SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU VENDEOPOLE DU HAUT-BOCAGE-VENDEEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC02072004 du Conseil de communauté relatives aux élections des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen,

Considérant le départ de Monsieur Yves Bouchet, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés,

Après un appel à candidature, Madame Mylène MERIGEAU est seule candidate, il est procédé au déroulement du vote.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret,
- APPROUVE la désignation de Madame Mylène MERIGEAU en qualité de Titulaire au Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen,
- PRECISE qu'il sera proposé de désigner un délégué suppléant pour remplacer Madame Mylène Merigeau lors d'un prochain Conseil communautaire,
- DIT que La nouvelle représentation de la collectivité auprès du Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen est la suivante :

SYNDICAT MIXTE DU VENDEOPOLE DU HAUT BOCAGE VENDEEN					
1	Titulaire	Mylène MERIGEAU	1	Suppléant	
2	Titulaire	Patrice LABAEYE	2	Suppléant	Franck JAUD
3	Titulaire	Lionel GAZEAU	3	Suppléant	Jean-Claude MARCHAND
4	Titulaire	Michelle DEVANNE	4	Suppléant	Bernard MARTINEAU
5	Titulaire	Frédéric PORTRAIT	5	Suppléant	Anne ROY

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062305 - ELECTION D'UN REPRESENTANT AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE (SYDEV)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC02072006 du Conseil de communauté relatives aux élections des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (Sydev),

Considérant le départ de Monsieur Yves Bouchet, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés,

Après un appel à candidature, Madame Michelle DEVANNE est seule candidate, il est procédé au déroulement du vote.

Après un vote à mains levées, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret,
- APPROUVE la désignation de Madame Michelle DEVANNE en qualité de Titulaire au SYDEV,
- DIT que La nouvelle représentation de la collectivité auprès du SYDEV est la suivante :

SYDEV		
1	Titulaire	Michelle DEVANNE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062306 - DESIGNATION CONSEILLERS DIVERS ORGANISMES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC02072013 et CC29092010 du Conseil de communauté relatives aux désignations des représentants de la collectivité à divers organismes

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062306-DE

Madame la Présidente expose que suite aux démissions de certains conseillers, le Conseil de communauté doit désigner ses représentants au sein de divers organismes. Le nombre de représentant diffère selon les statuts des structures.

Madame la Présidente propose de procéder à la nouvelle désignation des représentants pour l'ensemble des organismes suivants :

FONDS D'AIDE A L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTES

1	Titulaire	Michel GABORIT	1	Suppléant	Adeline AUBERGER
---	-----------	----------------	---	-----------	------------------

OFFICE DE TOURISME

Madame Mélanie MULOWSKY
Monsieur Didier DOLE
Madame Alexandra BITEAU
Madame Lydie AVOINE
Monsieur Lionel GAZEAU
Madame Anne ROY
Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **APPROUVE** la désignation des conseillers communautaires aux différents organismes listés ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062307 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Présidente expose que dans le cadre d'un déplacement avec un véhicule de la collectivité, un agent du Centre Culturel de l'Echiquier a dû avancer des frais de carburant, afin d'assurer le retour du véhicule de service sur son lieu de stationnement (60,07 euros).

Ces frais ayant été avancés pour le compte de la Collectivité, la réglementation applicable aux frais de déplacement des agents publics (décret n°2001-654 du 19 juillet 2001), ne peut s'appliquer dans

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062307-DE

ce cas (le décret ne prévoyant le remboursement que des seuls frais kilométriques du véhicule personnel de l'agent).

Afin de procéder au remboursement de ces sommes avancées auprès de l'agent concerné, il convient donc d'autoriser ce remboursement par délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement des frais de carburant avancés par l'agent pour le déplacement indiqué, à l'appui du ticket fourni, soit 60,07 euros.
- **CHARGE** Madame la Présidente de signer toute pièce permettant de procéder à ce remboursement.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062308 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Adeline AUBERGER, Vice-Présidente en charge de la Biodiversité et de la Gestion des Eaux, expose que pour le financement de la compétence assainissement collectif, la Communauté de Communes applique notamment la participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC).

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062308-DE

Monsieur et Madame COUTAND sollicitent la Communauté de Communes pour un remboursement des frais de commissaire de justice (188,25 euros en sus), dans le cadre d'une somme exigée au titre du recouvrement (n° 126 de 2022) de la PFAC (1 250 euros HT). En effet, en raison d'une erreur d'adressage lors de la facturation de la PFAC, les redevables n'ont pu recevoir l'avis de sommes à payer correspondant, à leur domicile (la PFAC portant sur un autre logement, propriété des redevables, mais occupé par un locataire).

Cette erreur ne pouvant être imputée aux redevables, il pourrait être envisagé un remboursement exceptionnel des frais de commissaire de justice restant à leur charge.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Adeline AUBERGER,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement des frais de commissaire de justice à la charge de Monsieur et Madame COUTAND, présentés pour un montant de 188,25 euros, et engagés pour le recouvrement du titre émis par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (Budget Annexe Assainissement Collectif - DSP),

- **CHARGE** Madame la Présidente de signer toute pièce permettant de procéder à ce remboursement.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062309 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGT),

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062309-DE

- Budget Principal,
- Budget Centre Aquatique,
- Budget Centre Culturel l'Echiquier,
- Budget Manoir de Réaumur,
- Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif,
- Budget Zone d'Activité de la Blauderie,
- Budget Zone d'Activité de Montifaut,
- Budget Zone d'Activité du Fief Roland,
- Budget Zone Parc d'Activité de la Gare,
- Budget Autres Zones,
- Budget Assainissement des eaux usées - délégation du service public
- Budget Immobilier d'Entreprises ;

Ainsi que les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des recettes à payer,

APRES avoir entendu et approuvé les 13 comptes de gestion de l'exercice 2022,

APRES s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations sont justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différences sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les 13 Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAËYE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062309-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062310 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - DSP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	1 524 215,77 €
	Réalisées :	935 569,21 €
	Reste à réaliser :	375 909,41 €

Recettes	Prévues :	1 524 215,77 €
	Réalisées :	1 131 082,88 €
	Reste à réaliser :	290 115,27 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	1 732 571,68 €
	Réalisées :	1 456 957,21 €

Recettes	Prévues :	2 072 710,56 €
	Réalisées :	2 222 322,74 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	195 513,67 €
Fonctionnement :	765 365,53 €
Résultat de l'exercice :	960 879,20 €
Résultat global :	875 085,06 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAIEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 32

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062311 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : GESTION DU SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062311-DE

CCPP SLO

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	4 000,00 €
	Réalisées :	2 691,44 €
	Reste à réaliser :	308,34 €

Recettes	Prévues :	14 194,36 €
	Réalisées :	14 005,14 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	74 080,00 €
	Réalisées :	68 933,12 €

Recettes	Prévues :	95 072,57 €
	Réalisées :	103 791,57 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	11 313,70 €
Fonctionnement :	34 858,45 €
Résultat de l'exercice :	46 172,15 €
Résultat global :	45 863,81 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062312 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET AIRE D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062312-DE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	10 675,52 €
	Réalisées :	4 957,12 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévues :	10 675,52 €
	Réalisées :	4 788,44 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	67 640,00 €
	Réalisées :	66 483,25 €

Recettes	Prévues :	67 640,00 €
	Réalisées :	69 053,96 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-168,68 €
Fonctionnement :	2 570,71 €
Résultat de l'exercice :	2 402,03 €
Résultat global :	2 402,03 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062313- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET CULTURE :
GESTION DU MANOIR DE REAUMUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062313-DE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	111 104,54 €
	Réalisées :	46 118,47 €
	Reste à réaliser :	53 375,98 €

Recettes	Prévues :	111 104,54 €
	Réalisées :	54 432,06 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	206 946,00 €
	Réalisées :	172 092,61 €

Recettes	Prévues :	206 946,00 €
	Réalisées :	193 887,41 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	8 313,59 €
Fonctionnement :	21 794,80 €
Résultat de l'exercice :	30 108,39 €
Résultat global :	-23 267,59 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062314 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET CULTURE :
GESTION DE L'ECHIQUIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062314-DE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	263 093,54 €
	Réalisées :	145 637,79 €
	Reste à réaliser :	32 389,40 €

Recettes	Prévues :	263 093,54 €
	Réalisées :	100 389,77 €
	Reste à réaliser :	7 029,86 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	941 891,00 €
	Réalisées :	834 663,86 €

Recettes	Prévues :	941 891,00 €
	Réalisées :	939 002,71 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -45 248,02 €

Fonctionnement : 104 338,85 €

Résultat de l'exercice : 59 090,83 €

Résultat global : 33 731,29 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062315- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET CENTRE
AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	1 003 334,02 €
	Réalisées :	839 462,24 €
	Reste à réaliser :	116 982,81 €

Recettes	Prévues :	1 795 903,58 €
	Réalisées :	769 939,35 €
	Reste à réaliser :	962 204,59 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	830 180,00 €
	Réalisées :	787 137,92 €

Recettes	Prévues :	830 180,00 €
	Réalisées :	835 451,33 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-69 522,89 €
Fonctionnement :	48 313,41 €
Résultat de l'exercice :	-21 209,48 €
Résultat global :	824 012,30 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 
ID : 085-248500464-20230620-CC20062315-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062316 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET IMMOBILIER
D'ENTREPRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	2 230 912,96 €
	Réalisées :	177 515,14 €
	Reste à réaliser :	4 000,00 €

Recettes	Prévues :	2 230 912,96 €
	Réalisées :	180 015,01 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	443 804,17 €
	Réalisées :	207 316,47 €

Recettes	Prévues :	443 804,17 €
	Réalisées :	455 469,38 €

Résultat de clôture de
l'exercice

Investissement : 2 499,87 €

Fonctionnement : 248 152,91 €

Résultat de l'exercice : 250 652,78 €

Résultat global : 246 652,78 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 32

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062317 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : GESTION DE LA ZONE DE LA BLAUDERIE à LA FLOCELLIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	432 808,00 €
	Réalisées :	47 175,68 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	432 808,00 €
	Réalisées :	386 807,73 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	456 471,00 €
	Réalisées :	398 491,76 €

Recettes	Prévues :	456 471,00 €
	Réalisées :	49 818,90 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	339 632,05 €
------------------	--------------

Fonctionnement :	-348 672,86 €
------------------	---------------

Résultat de l'exercice :	-9 040,81 €
--------------------------	-------------

Résultat global :	-9 040,81 €
-------------------	-------------

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 32

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062318 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : GESTION DE LA ZONE DU FIEF ROLAND à POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062318-DE

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	265 718,00 €
	Réalisées :	201 624,38 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	265 718,00 €
	Réalisées :	265 717,70 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	303 682,34 €
	Réalisées :	287 465,37 €

Recettes	Prévues :	303 682,34 €
	Réalisées :	238 808,78 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 64 093,32 €

Fonctionnement : -48 656,59 €

Résultat de l'exercice : 15 436,73 €

Résultat global : 15 436,73 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062319 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : GESTION DE LA ZONE DE MONTIFAUT à POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062319-DE

CCPP SLO

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	402 883,00 €
	Réalisées :	77 176,56 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	402 883,00 €
	Réalisées :	325 882,39 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	613 110,00 €
	Réalisées :	346 185,68 €

Recettes	Prévues :	613 110,00 €
	Réalisées :	139 873,93 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 248 705,83 €

Fonctionnement : -206 311,75 €

Résultat de l'exercice : 42 394,08 €

Résultat global : 42 394,08 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062320 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : GESTION DU PARC D'ACTIVITE DE LA GARE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévues :	106 951,00 €
	Réalisées :	13 169,44 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	106 951,00 €
	Réalisées :	0,00 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	243 718,08 €
	Réalisées :	3 893,58 €

Recettes	Prévues :	243 718,08 €
	Réalisées :	9 933,01 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-13 169,44 €
Fonctionnement :	6 039,43 €
Résultat de l'exercice :	-7 130,01 €
Résultat global :	-7 130,01 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 32
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062321 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : GESTION DE AUTRES ZONES D'ACTIVITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062321-DE

CCPP SLOW

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	749 919,68 €
	Réalisées :	686 721,23 €
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévues :	749 919,68 €
	Réalisées :	749 919,19 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	921 454,35 €
	Réalisées :	892 630,29 €

Recettes	Prévues :	921 454,35 €
	Réalisées :	788 458,42 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	63 197,96 €
Fonctionnement :	-104 171,87 €
Résultat de l'exercice :	-40 973,91 €
Résultat global :	-40 973,91 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 32

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062322 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (GCCT),

Madame la Présidente s'étant retirée,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, 1er Vice-Président, VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2022 et ARRETE les comptes, à :

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062322-DE

CCPP SLO

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	3 100 999,46 €
	Réalisées :	1 211 914,62 €
	Reste à réaliser :	295 000,29 €

Recettes	Prévues :	3 100 999,46 €
	Réalisées :	1 663 906,44 €
	Reste à réaliser :	115 000,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	14 468 737,21 €
	Réalisées :	12 857 940,96 €

Recettes	Prévues :	15 708 836,03 €
	Réalisées :	15 679 162,58 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	451 991,82 €
Fonctionnement :	2 821 221,62 €
Résultat de l'exercice :	3 273 213,44 €
Résultat global :	3 093 213,15 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062323 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - DSP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de l'assainissement collectif suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	269 654,97 €
un excédent reporté de :	495 710,56 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	765 365,53 €
un excédent d'investissement de :	195 513,67 €
un déficit des restes à réaliser de :	85 794,14 €
Soit un excédent de financement de :	109 719,53 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	765 365,53 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	765 365,53 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	195 513,67 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 
ID : 085-248500464-20230620-CC20062323-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île
Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062324 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget SPANC :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	10 435,88 €
un excédent reporté de :	24 422,57 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	34 858,45 €
un excédent d'investissement de :	11 313,70 €
un déficit des restes à réaliser de :	308,34 €
Soit un excédent de financement de :	11 005,36 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	34 858,45 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	34 858,45 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	11 313,70 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

**Délibération n°CC20062325 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET AIRE D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de l'Aire d'accueil des gens du voyage :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	244,14 €
un excédent reporté de :	2 814,85 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 570,71 €
un déficit d'investissement de :	168,68 €

un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	168,68 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	2 570,71 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	168,68 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 402,03 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	168,68 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062325-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062326 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET CULTURE : GESTION DU MANOIR DE REAUMUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget Gestion du Manoir de Réaumur voyage suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :**

un excédent de fonctionnement de :	3 726,53 €
un excédent reporté de	
:	18 068,27 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 794,80 €
un excédent d'investissement de :	8 313,59 €
un déficit des restes à réaliser de :	53 375,98 €
Soit un besoin de financement de :	45 062,39 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	21 794,80 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	21 794,80 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	8 313,59 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062326-DE

CCP SLOW

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062327 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET CULTURE :
GESTION DE L'ECHIQUIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget du centre culturel de l'Echiquier :

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

un excédent de fonctionnement de :	31 985,74 €
un excédent reporté de	
:	72 353,11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	104 338,85 €
un déficit d'investissement de :	45 248,02 €
un déficit des restes à réaliser de :	25 359,54 €
Soit un besoin de financement de :	70 607,56 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	104 338,85 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	70 607,56 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	33 731,29 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	45 248,02 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062328 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET CENTRE
AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget du centre aquatique :

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

un excédent de fonctionnement de :	3 111,85 €
un excédent reporté de	
:	45 201,56 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 313,41 €
un déficit d'investissement de :	69 522,89 €
un excédent des restes à réaliser	
de :	845 221,78 €
Soit un excédent de financement de	
:	775 698,89 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	48 313,41 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 313,41 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	69 522,89 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062328-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

**Délibération n°CC20062329 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET IMMOBILIER
D'ENTREPRISE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget immobilier d'entreprise :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

un déficit de fonctionnement de :	26 748,26 €
un excédent reporté de :	274 901,17 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	248 152,91 €
un excédent d'investissement de :	2 499,87 €
un déficit des restes à réaliser de :	4 000,00 €
Soit un besoin de financement de :	1 500,13 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	248 152,91 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 500,13 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	246 652,78 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	2 499,87 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

**Délibération n°CC20062330 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ZONE D'ACTIVITE
DE LA BLAUDERIE A LA FLOCELLIERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de la zone d'activité de la Blauderie :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

un déficit de fonctionnement de :	393 316,68 €
un excédent reporté de :	44 643,82 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	348 672,86 €
un excédent d'investissement de :	339 632,05 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	339 632,05 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	348 672,86 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	348 672,86 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	339 632,05 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062330-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062331 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ZONE FIEF ROLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de la zone d'activité du Fief Roland à Pouzauges suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	33 133,25 €
un déficit reporté de :	15 523,34 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	48 656,59 €
un excédent d'investissement de :	64 093,32 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	64 093,32 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	48 656,59 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 656,59 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	64 093,32 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062332 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE MONTIFAUT A POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de la zone d'activité de Montifaut à Pouzauges suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

un déficit de fonctionnement de :	292 610,92 €
un excédent reporté de	
:	86 299,17 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	206 311,75 €
un excédent d'investissement de :	248 705,83 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de	
:	248 705,83 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 :	
DEFICIT	206 311,75 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	206 311,75 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	248 705,83 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062332-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062333 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET PARC D'ACTIVITE DE LA GARE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget du parc d'activité de la gare suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	3 346,09 €
un excédent reporté de :	9 385,32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6 039,23 €
un déficit d'investissement de :	13 169,44 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	13 169,44 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	6 039,23 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 039,43 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	13 169,44 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062333-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062334 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET AUTRES ZONES D'ACTIVITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062334-DE

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

VOTE l'affectation des résultats définitive au budget Autres zones d'activités suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	2 526,52 €
un déficit reporté de :	101 645,35 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	104 171,87 €
un excédent d'investissement de :	63 197,96 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	63 197,96 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	104 171,87 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	104 171,87 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	63 197,96 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062334-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062335 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2023, le 7 février 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 20 juin 2023,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

un excédent de fonctionnement de :	504 935,67 €
un excédent reporté de :	2 316 285,95 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 821 221,62 €
un excédent d'investissement de :	451 991,82 €
un déficit des restes à réaliser de :	180 000,29 €
Soit un excédent de financement de :	271 991,53 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	2 821 221,62 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 821 221,62 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	451 991,82 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062336 - RAPPORT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame la Présidente expose, qu'il convient de présenter au Conseil de Communauté chaque année le rapport sur les ventes et les acquisitions effectuées au cours de l'année précédente, et ce, après vote des comptes de gestion et comptes administratifs :

En ventes, ont été enregistrées 2 cessions sur la zone du Fief Roland (2 817,50 € HT),
En acquisitions, 202 176 euros de terrains et bâtiments acquis sur la Petite Fournière (Pouzauges), 2 euros d'acquisitions de terrains à l'euro symbolique au titre de l'exercice de la compétence assainissement (Sèvremont), et 130 000 euros pour l'achat d'un bâtiment commercial (Tallud-Sainte-Gemme).

VENTE DE TERRAINS 2022

Nom de l'acheteur	Date de l'acte	Prix du terrain	N° Parcelle	Surface	Adresse du terrain
SCI B.C.D. 28 rue Louis Marchegay 85110 SAINT GERMAIN DE PRINCAY	23/03/2022	839,50 €	AN 335	00ha 00a 73ca	ZA FIEF ROLAND VIGNE DE LA FOURNIERE 85700 POUZAUGES
SCI DES BOIS 5 rue de Carmel 85700 LA FLOCELLIERE	30/08/2022	1 978 €	AN 329	00ha 01a 72ca	ZA FIEF ROLAND VIGNE DE LA FOURNIERE 85700 POUZAUGES

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062336-DE

ACQUISITIONS 2022

Nom du vendeur	Date de l'acte	Prix	N° Parcelle	Surface	Adresse du terrain
Madame Yvonne Madelaine NIAUX retraitée, veuve de Monsieur Michel Camille PEIGNON demeurant 86 avenue des Moulins 85700 POUZAUGES	05/04/2022	terrain 2 496 €	AO 0042	00ha 03a 12ca	La Petite Fournière 85700 POUZAUGES
Madame Simone Lise Eugénie PINEAU, retraitée, veuve de Monsieur Robert LEGER demeurant Fief Milon 85510 LE BOUPERE	05/04/2022	terrain 9680,00 €	AO 0037	00ha 12a 10ca	La Petite Fournière 85700 POUZAUGES
Madame Danielle Alice POISBLAUD, retraitée, épouse de Monsieur Luc Jacky Emile DELAUNY demeurant 32 rue de Vautrompeau - L'hermitage - 37600 LOCHES	05/07/2022	maison 190 000,00 €	AO 0010 + AO 0011 + AO 0012 + AO 0017 + AO 0032 + AO 0035 + AO 0038 + AO 0185 + AO 0186 + AO 0188 + AO 0261 + G 1675	01ha 73a 46ca	La Petite Fournière 85700 POUZAUGES Pour la parcelle G 1675 : FIEF BRAUD
Madame Marie-Lyne Pierrette Charline Jacqueline NEDELEC retraitée, divorcée de Monsieur Thierry Paul Claude COJEAN demeurant 36 rue Puy Lambert 85700 LA FLOCELLIERE	04/10/2022	terrain 1 €	AD 386	00ha 00a 16ca	36 rue du Puy Lambert 85700 LA FLOCELLIERE
Société SCI LY, demeurant 35 rue des Olivettes 85700 LA FLOCELLIERE	04/10/2022	terrain 1 €	AD 391	00ha 03a 12ca	L'Angelière 85700 LA FLOCELLIERE
Madame Pascale Marie-Josephe Gabrielle MARCHAND, divorcée et non remariée à Monsieur Philippe Jean-Pierre RAFFENEAU demeurant La Gare 85110 SIGOURNAIS	08/12/2022	Bâtiment commercial 130 000€	B 634 + B 635 + B 638 + B 708 + B 709 + B 718	00ha 058a 68ca	lieu-dit La Vendrie 85390 TALLUD STE GEMME

Après l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport des cessions et acquisitions 2022 tel que présenté

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

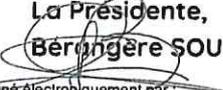
ID : 085-248500464-20230620-CC20062336-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,


Béringère SOULARD

Signé électroniquement par :
Béringère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,

Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062337 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Madame la Présidente expose qu'il convient de modifier les crédits budgétaires inscrits sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, en raison de l'augmentation de la cadence d'enlèvement des déchets ménagers.

Les modifications budgétaires proposées au vote sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	6161	Multirisques	-13,00 €	
011	6284	Redevances pour services rendus	2 500,00 €	
65	65888	Autres	370,00 €	
74	744	FCTVA		857,00 €
75	7588	Autres		2 000,00 €
		TOTAL	2 857,00 €	2 857,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 proposée pour l'Aire d'accueil des gens du voyage.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062338 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Madame la Présidente expose qu'il convient de modifier les crédits budgétaires inscrits sur le Budget Général, afin d'ajuster les crédits d'investissement et prévoir l'inscription d'une dotation pour provision complémentaire.

Les modifications budgétaires proposées au vote sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
17	20	2031	8	Frais d'études	2 808,00 €	
17	21	2188	8	Autres immobilisations corporelles	742,00 €	
Non individ.	204	2041632	3	Bâtiments et installations	21 100,00 €	
Non individ.	26	261	9	Titres de participation	25 000,00 €	
Non individ.	020	020	0	Dépenses imprévues	-49 650,00 €	
Non individ.	040	28041631	0	Biens mobiliers, matériels et études		3 250,00 €
Non individ.	021	021	0	Virement de la section de fonctionnement		-3 250,00 €
TOTAL					0,00 €	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	65	65737	6	Autres établissements publics locaux	-871,41 €	
	68	6815	0	Dotations aux provisions pour risques et ch.	11 210,00 €	
	042	6811	0	Dotations aux amortissements des immob.	3 250,00 €	
	023	023	0	Virement à la section d'investissement	-3 250,00 €	
	013	6419	0	Remboursements sur rémunérations du personnel		10 388,59 €
TOTAL					10 338,59 €	10 388,59 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 proposée pour le Budget Général.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
 Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance,
 Patrice LABAEYE

Signé électroniquement par :
 Bérangère Soulard
 Date de signature : 29/06/2023
 Qualité : Présidente de la CC Pays
 de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062338-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062339 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Madame la Présidente expose qu'il convient de modifier les crédits budgétaires inscrits sur le Budget annexe Manoir des Sciences de Réaumur, concernant les travaux de renouvellement du système de chauffage.

Les modifications budgétaires proposées au vote sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
20	2031	Frais d'études	1 000,00 €	
21	21738	Autres constructions	25 000,00 €	
21	2183	Matériel de bureau et informatique	-1 000,00 €	
10	10222	FCTVA		3 900,00 €
13	13251	GFP de rattachement		21 100,00 €
		TOTAL	25 000,00 €	25 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 proposée pour le Budget annexe Manoir des Sciences de Réaumur.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062340 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062340-DE

CCPP SLO

Madame la Présidente expose qu'il convient de modifier les crédits budgétaires inscrits sur le Budget annexe Immobilier d'entreprise, concernant les travaux prévus sur les bâtiments.

Les modifications budgétaires proposées au vote sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
20	2031	Frais d'études	-45 000,00 €	
204	204172	Bâtiments et installations	21 500,00 €	
21	2138	Autres constructions	45 000,00 €	
		TOTAL	21 500,00 €	0,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 proposée pour le Budget annexe Immobilier d'entreprise.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062341 - PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 31 MAI 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Vice-Président en charge de l'Habitat, et Président de la CLECT, expose que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la CLECT a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à la

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062301-DE

Communauté de communes. Dans le cadre de transfert de compétences ou d'équipements, la CLECT doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées par la ou les communes à la Communauté de communes, permettant ainsi d'estimer le montant de l'attribution de compensation.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 31 mai 2023 et, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, a rendu ses conclusions dans son rapport sur les charges constatées sur 2022 au titre de la mise en œuvre des services communs avec les dix Communes du Territoire, pour les services Juridique / Systèmes d'information / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (dans la continuité des conclusions des 3 précédents Rapports de CLECT du 27 janvier 2020 du 1er juin 2021 et du 08 novembre 2022).

Le rapport de CLECT, annexé à la présente délibération, sera transmis par Monsieur le Président de la CLECT aux 10 communes du Territoire.

Il est rappelé que le rapport de CLECT ne fait pas l'objet d'un vote en Conseil de Communauté, le vote étant du ressort des Communes du Territoire conformément aux dispositions du CGI : « *le rapport doit être approuvé par au moins les deux tiers des conseils représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres ou bien par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population* ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude MARCHAND,

Le Conseil de Communauté, PREND ACTE de la présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 mai 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062342 - TAXE DE SEJOUR - TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;

Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;

Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;

Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;

Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Vendée du 16 novembre 1984 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

Madame la Présidente expose les modalités d'application de la taxe de séjour proposées à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- 1- La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à institué une taxe de séjour sur son territoire depuis 2009. La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2024.
- 2- La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire.

On peut citer :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Auberges collectives,
- Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

- 3- La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.
- 4- Le conseil départemental de la Vendée, par délibération en date du 16 novembre 1984, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de communes du Pays de Pouzauges pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.
- 5- Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2024 :

Catégorie d'hébergement	Taxe communautaire	Taxe additionnelle départementale 10%	Taxe à percevoir
Palaces	2,73 €	0,27 €	3,00 €
Hôtels de Tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,09 €	0,21 €	2,30 €
Hôtels de Tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,73 €	0,17 €	1,90 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,27 €	0,13 €	1,40 €
Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,91 €	0,09 €	1,00 €
Hôtels de Tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,77 €	0,08 €	0,85 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h.	0,59 €	0,06 €	0,65 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,02 €	0,22 €
---	--------	--------	--------

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

- 6- Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT
- Les personnes mineures ;
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€
- 7- Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

- 8- Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE la tarification de taxe de séjour à compter du 1er janvier 2024, telle qu'indiquée**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 085-248500464-20230620-CC20062342-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

**Délibération n°CC20062343 - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -
APPROBATION DES ANNEXES FINANCIERES 2022**

Madame la Présidente expose que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges a été la première intercommunalité de la Vendée à signer, le 29 juin 2021, avec l'Etat, son Contrat de Relance et de Transition Ecologique, approuvée lors de sa réunion plénière du 23 juin 2021.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062343-DE

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce CRTE, une annexe financière a été présentée par les services de l'État ayant pour objet de rappeler les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022.

Ces actions, engagées en 2022, sont déclinées dans le tableau joint à la présente annexe financière et présente des aides de l'État :

- Le montant des aides de l'État aux personnes publiques sur le territoire de la communauté de communes s'élève à 1 830 879,91 €,
- Les associations, les particuliers et les entreprises ont bénéficié de subventions à hauteur de 6 619 780,76 €,
- Le montant total des interventions de l'État sur le territoire de la communauté de communes s'élève à 8 450 660,67 €.

Délibération : il conviendrait que le Conseil de Communauté :

- **APPROUVE** les annexes financières au Contrat de Relance et de Transition Ecologique telles présentées et annexées à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ces annexes et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Béringère SOULARD

Signé électroniquement par :
Béringère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062344 - PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) EN VIGUEUR

Vu la délibération n°31052206 du Conseil communautaire en date du 31 mai 2022, prescrivant la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Monsieur Jean-Claude Marchand, vice-président en charge de l'habitat, rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté le 20 juin 2017 et arrive à échéance en juin 2023.

Le Code de la Construction et de l'Habitation stipule qu'au terme des six ans, le programme local de l'habitat peut être prorogé pour une durée maximale de deux ans par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est proposé au Conseil communautaire de prolonger le programme en vigueur, le temps de l'adoption du nouveau document au mois de juin 2025, au plus tard.

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil communautaire à l'unanimité, DECIDE :

- DE PROROGER le Programme Local de l'Habitat en vigueur de 2 années supplémentaires,
- DE DEMANDER l'accord du préfet de la Vendée pour la prorogation de ce programme,
- D'AUTORISER la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062345 - NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE 2023-2029 - CONSULTATION ET AVIS

Monsieur Jean-Claude Marchand, vice-président en charge de l'habitat expose :

La démarche de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été engagée depuis 2022 et suivie par l'association « Tsigane Habitat » à qui l'Etat et le Conseil Départemental ont confié le soin de conduire l'élaboration du futur schéma.

Le schéma départemental doit aborder un certain nombre de thématique : l'accueil de gens de passage, l'habitat et l'ancrage des ménages en caravane, l'accompagnement social et la scolarisation, ainsi que les questions de gouvernance et de suivi des orientations envisagées.

Après une première phase de diagnostic en février 2023, des rencontres avec les EPCI compétents et des ateliers spécifiques de travail, le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023/2029 a été finalisé et a reçu un avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage du 02 juin dernier.

Par courrier cosigné de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Départemental, les instances délibérantes des intercommunalités concernées sont consultées, conformément aux dispositions de la loi du 05 juillet 2000, et invitées à rendre un avis pour le 15 septembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Marchand,

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2029.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062346 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES SEGPA ULIS AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, confiant à la Région la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des services réguliers de transports hors les périmètres de transport urbain.

Vu les dispositions de l'article L1111-8 du code général des collectivités territoriales, une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre tout ou partie d'une compétence dont elle est attributaire.

Vu l'article L3111-9 du code des Transports précise spécifiquement à cet effet que « si elles n'ont pas décidé de la prendre en charge elle-même, la région ou l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains peuvent confier par convention, dans les conditions prévues à l'article L1111-8 du code général des collectivités territoriales, toute ou partie de l'organisation des transports scolaires au département ou à des communes, des établissements publics ...

Vu les dispositions de l'article R1111-1 du code général des collectivités territoriales, la convention prévue à l'article L1111-8 est élaborée par les présidents des assemblées délibérantes des collectivités territoriales concernés. Elle détermine la ou les compétences déléguée(s), fixe la durée de la délégation de compétences ainsi que les modalités de son renouvellement, définit les objectifs à atteindre, le cadre financier et les modalités de contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire.

Considérant que la Région conclut avec les organisateurs de second rang des conventions de délégation de compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transports scolaires.

Considérant que la communauté de commune du Pays de Pouzauges est compétente en matière d'organisation de la mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021.

Madame Céline Reveau, vice-présidente en charge des solidarités, expose :

La Région des Pays de La Loire convient d'une délégation de compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transports scolaires SEGPA-ULIS en direction des collèges Jean Yole et Jean Rostand des Herbiers avec la communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023 pour une durée maximale de 7 années

L'organisateur de second rang a pour mission :

- Le recueil et le traitement des informations relatives aux élèves relevant de son périmètre d'intervention nécessaire à la gestion et à l'organisation des services scolaires
- Le pouvoir d'initiative en matière de proposition de création, de modification et de suppression de circuits ou de points d'arrêt
- La mise en œuvre et le suivi des sanctions en lien avec l'indiscipline des élèves dont elle assure la gestion
- L'accès aux autres usagers au circuits scolaires

Dans le cadre de cette délégation, la Région participe aux frais de gestion de l'organisateur de second rang à hauteur de 15 € par élève et par an.

Après avoir entendu l'exposé :

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de délégation de compétences susvisée, telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **CHARGE Madame la Présidente de signer la convention de délégation de compétences avec la Région des Pays de La Loire.**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230620-CC20062346-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Béringère SOULARD

Signé électroniquement par :
Béringère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062347 - ARRET DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DU PAYS DE POUZAUGES (PMS) ET D'UN SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE (SDC) ET LANCEMENT DES PROCEDURES DE CONSULTATION DES PARTENAIRES ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités,

Vu l'article L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

Vu la délibération n° 09022101 du conseil communautaire en date du 09 février 2021 sur la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ;

Monsieur Michel Gaborit, vice-président en charge des mobilités, expose :

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (CCPP) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis janvier 2022.

Cette démarche est soutenue par France Mobilités à hauteur de 30 000 € dans le cadre de l'appel à manifestation "Territoire de nouvelles mobilités durables" (AMI TENMOD 2021). Le SYDEV soutient également ce projet à hauteur de 30 000 €.

Le bureau d'études ITEM Etudes et Conseil a été missionné pour accompagner la CCPP dans cette démarche. L'objectif est de développer une vision prospective à 10 ans des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

Le PMS est un véritable outil de planification qui permet de définir la stratégie et la politique de mobilité d'un territoire à court moyen et long terme. Ce document vise à définir les ambitions de la CCPP en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

Ce plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (associations, AOM limitrophes). Ainsi, plusieurs outils ont été mobilisés tout au long de l'étude : kiosques et balades au sein des communes, questionnaire en ligne, séminaires de travail et ateliers sur la pratique cyclable.

Le projet de Plan de Mobilité annexé à la présente délibération est composé d'une synthèse du diagnostic territorial, de la démarche de concertation mise en œuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions.

Ainsi, le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 20 actions opérationnelles :

Axe 1 : Gouvernance

- Action 1 : Concrétiser la compétence mobilité
- Action 2 : Renforcer les partenariats avec les autres AOM locales et régionales

Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité

- Action 3 : Valoriser la desserte ferroviaire
- Action 4 : Développer les lignes de transport en commun vers Pouzauges pour desservir les zones d'activités
- Action 5 : Développer les lignes de transport en commun vers les pôles externes (La Roche sur Yon
- Action 6 : Développer le transport solidaire avec l'association du déplacement solidaire du Pays de Pouzauges
- Action 7 : Développer le Transport à la Demande (TAD)
- Action 8 : Mutualiser les transports en commun existants scolaires, trans entreprises, besoins privés
- Action 9 : Développer le transport mixte ouvrir le transport scolaire à tous
- Action 10 : Créer des pôles multimodaux locaux dans les communes

Axe 3 : Tendre vers un usage partagé de l'automobile

- Action 11 : Développer l'auto-stop organisé sur des trajets définis
- Action 12 : Promouvoir une application de covoiturage pour les déplacements locaux
- Action 13 : Développer le covoiturage

Axe 4 : Aménagement du territoire

- Action 14 : Améliorer la pratique piétonne pour les déplacements de courte distance
- Action 15 : Mieux articuler urbanisme et mobilité

Axe 5 : Intensifier le recours aux modes actifs

- Action 16 : Mettre en œuvre les itinéraires issus du schéma directeur cyclable
- Action 17 : Développer des services complémentaires

Axe 6 : Communiquer et accompagner le changement de comportement des habitants

- Action 18 : Constituer un groupe de travail autour de la mobilité avec les ambassadeurs
- Action 19 : Mener des actions de sensibilisation
- Action 20 : Communiquer sur l'offre de mobilité existante

Seul le Plan de Mobilité Simplifié est soumis à une phase de consultation, conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

Ainsi, suite à l'arrêt du plan de mobilité par le conseil communautaire, la Région Pays de la Loire, le Département de Vendée, les conseils municipaux des dix communes membres de la CCPP ainsi que les AOM limitrophes (CC du Pays de La Chaigneraie, CC du Pays de Chantonay, Agglomération du Bocage Bressuirais, CC du Pays des Herbiers, CC du Pays de Mortagne) ont trois mois pour fournir leur avis.

Une consultation publique sera également organisée en parallèle pour une durée de 21 jours minimum à compter de la mise à disposition au public (dans les conditions prévues au II de l'article 123-19-1 du Code de l'environnement).

Le dossier de participation du public doit comprendre :

- Le projet de Plan de Mobilité Simplifié arrêté ;
- Une note de présentation précisant le contexte et les objectifs du projet ;
- La délibération du Conseil communautaire arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Ce dossier sera disponible au siège de la communauté de communes et des dix communes et ainsi que sur demande par voie électronique à l'adresse mail suivante : transitions@paysdepouzauges.fr.

Au terme de cette période de consultation, la version définitive du PMS de la CCPP sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023. Le SDC sera également soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Cependant, les actions du plan de mobilité simplifié et du schéma directeur cyclable peuvent être initiées dans l'attente de cette approbation, ces documents n'ayant pas de portée réglementaire.

Délibération : le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ARRETE** le projet de plan de mobilité simplifié et le projet de schéma directeur cyclable,
- **ORGANISE** la consultation des collectivités ainsi que la consultation publique,
- **ANTICIPE** la mise en œuvre des actions dans les écritures budgétaires 2023-2024,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents relevant de cette décision, en particulier les conventions de financement relatifs aux projets d'aménagements cyclables.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 085-248500464-20230620-CC20062347-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 23/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37

Date de convocation : 14 juin 2023

Membres présents : 25

Votants : 33

Quorum : 19

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062348 - ATTRIBUTION DE MARCHE SUIVI ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE HABITAT (PTREH)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique (CCP),

Monsieur Jean-Claude Marchand, vice-président à l'habitat expose :

Il est nécessaire de passer un marché pour le suivi et l'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH).

- LOT N°1 : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)
- LOT N°2 : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE HABITAT (PTREH)

Rappel du contexte :

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges est compétente pour :

- L'étude et la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Et l'étude et la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

La collectivité a approuvé un premier Programme Local de l'Habitat (PLH), le 20 juin 2017, pour 6 ans. C'est un PLH dit « volontaire », la Communauté de communes ayant pris la compétence habitat sans atteindre le seuil de population mentionnés par la loi (plus de 30 000 habitants avec une ville centre de plus 10 000 habitants) afin de contribuer, par l'élaboration d'une stratégie en matière d'habitat, aux besoins du territoire.

L'animation et le suivi de l'OPAH PTRE est réalisée depuis 2017 par un prestataire externe (Hatéis Habitat). Cette mission s'achevant en juin 2023, le présent marché a pour objet de définir le contenu et les conditions de la nouvelle mission à engager dès juillet prochain.

Les objectifs qualitatifs du guichet unique de l'habitat sont les suivants :

- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- Résorber le parc de logements vacants,
- Produire (en réhabilitation) des logements locatifs à loyers conventionnés,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments en visant les étiquettes A, B, C après travaux,
- Adapter les logements à la perte d'autonomie d'une personne âgée, à mobilité réduite ou handicapée,
- Aider à l'accession à la propriété en centre-bourg,
- Aider les transformations ou changements d'usages,
- Améliorer l'aspect extérieur des logements réhabilités (patrimoine bâti en pierre),
- Protéger l'environnement (mise aux normes des dispositifs d'assainissement des eaux usées).

Le guichet unique s'adresse à l'ensemble du public qui souhaite s'engager dans l'amélioration de son bâti :

- Les propriétaires occupants,
- Les propriétaires bailleurs ou locataires,
- Les syndicats de copropriétaires

Durée du marché : 36 mois.

Date d'effet des contrats au 01/07/2023

Critères de jugement des offres :

1 - Prix des prestations (30%)

2 - Valeur technique (70%) :

- Qualité méthodologique, délais et compréhension de la commande - 20
- Composition de l'équipe (compétences adaptées à la mission) - 20
- Références similaires et récentes - 20
- Sensibilité environnementale (énergie) - 10

La Commission d'Appel d'Offres en date du 13 juin 2023, après examen des trois candidatures au regard des critères de jugement des offres, a choisi de retenir la candidature suivante :

- HATEIS HABITAT, sur un marché d'une durée de 36 mois,
- Pour un montant annuel estimé sur la base d'un quantitatif inscrit au bordereau des prix unitaires (BPU) :
 - Lot n°1 - opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : 165 820 €HT
 - Lot n°2 - mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH) : 76 520 €HT

Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché selon la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché correspondant et les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable des finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062349 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU CENTRE AQUATIQUE

Vu Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
Vu le Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,
Vu le Décret n°2016-456 du 12 avril 2016 abrogeant le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle Décret n° 2017-199 du 16 février 2017

Vu le Code du travail - articles L 6211-1 et suivants - articles R 6222-1 et suivants, articles D 6222-26 et suivants.

Madame la Présidente expose que la Communauté de communes est sollicitée par des jeunes en contrat d'apprentissage pour la rentrée 2023-2024. Le tableau suivant récapitule les diverses demandes :

Pôle	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Centre Aquatique	2	BPJEPS	1 an

Le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 permet au secteur public d'avoir recours à l'apprentissage. L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises. Deux postes, et des candidatures reçues en ce sens, sont identifiés aujourd'hui.

Avantages de ce dispositif auprès du Centre aquatique :

- Pallier des manques de BNSSA (ponctuels ou réguliers - surveillance du public un dimanche sur deux),
- Remplacer les MNS en cas d'absence (maladie, vacances, formation ou autre)
- Reconstitution des aides de l'Etat, limitant considérablement le coût du recours à l'apprentissage.

Il est proposé au Conseil de communauté de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage pour ces deux postes.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil de communauté à l'unanimité :

- **DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **DECIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2023-2024 un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Centre Aquatique au chapitre 012,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 085-248500464-20230620-CC20062349-DE

**Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 25
Votants : 33
Quorum : 19

Date de convocation : 14 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Michel GABORIT, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Claude ROY, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Madame Anne-Claude LUMET, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Joël CHATEIGNER donne pouvoir à Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Christian PELLETIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle FRADIN, Madame Sophie BENETEAU donne pouvoir à Monsieur Didier DOLE, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Alexandre GUILLOTEAU, Madame Séverine DIGUET-HERBERT donne pouvoir à Madame Anne ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU à Monsieur Francis TETAUD, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Tiphaine GRIS, Responsable Finances.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice LABAEYE.

Délibération n°CC20062350 - VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION- OFFRE D'EMPLOI MEDIATEUR(TRICE) CULTUREL(LE) - MODIFICATION

Vu la délibération n°CC30052315 du Conseil communautaire en date du 30 mai dernier, validant la création d'un poste de Médiateur(trice) culturel(le) sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration selon les conditions suivantes : poste à temps hebdomadaire de 26 heures,

Considérant la proposition de la Commission culture du 14 juin de réévaluer le poste à 35 heures,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°CC30052315 du 30 mai en conséquence,

Madame Mélanie Mulowsky, vice-présidente en charge de la culture expose :

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes.

Ce dispositif a pour double objectif de renforcer l'ingénierie dont bénéficient les territoires ruraux et d'offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés.

Le VTA s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans diplômés d'un Bac +2 minimum. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée de 12 à 18 mois (et au moins 75% d'un temps plein) rémunéré, au minimum au SMIC.

Au sein de la collectivité, les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour aider les territoires à construire leurs projets de développement du territoire. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités rurales est éligible.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales s'engage à verser une subvention forfaitaire de 15 000 € à la structure accueillante.

Cette aide sera versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement.

Après consultation des services de la Préfecture du Département, la CC du Pays de Pouzauges est éligible au dispositif car classée en zone rural selon l'INSEE.

Il est proposé de recourir à ce dispositif pour recruter un(e) médiateur(trice) culturel(le) pour animer et valoriser la Micro-Folie au sein de l'Echiquier, pour une durée de 18 mois maximum dans le cadre d'un contrat de projet sur la base indiciaire catégorie B de la filière culturelle.

Ce poste à temps hebdomadaire de 35 heures sera placé sous l'autorité de l'élue référente du Pôle « Accès à la Culture et au Patrimoine » et de la directrice de l'Echiquier et aura pour missions :

Gestion de la Micro-Folie :

- Concevoir le contenu des médiations/conférences pour les individuels, les scolaires et tous les publics identifiés.
- Rechercher, gérer et exploiter les ressources documentaires
- Gérer le lieu, le planning et la logistique des manifestations
- Assurer une veille sur l'actualité des micro-folies

Animation de la Micro-Folie :

- Assurer l'accueil des publics de la Micro-Folie
- Animer des ateliers numériques pour différents publics (scolaires, familles, seniors)
- Renseigner et guider les visiteurs dans la prise en main du musée numérique et de ses outils
- Partenariat et communication
- Travailler en réseau avec les autres services municipaux et les établissements du territoire
- Promouvoir les activités et la programmation Micro-Folie.

L'offre d'emploi devra être publiée sur le site dédié au dispositif VTA créé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et qu'aucun recrutement ne sera effectué avant vérification auprès du délégué territorial du nombre de VTA disponible.

Dans le cas contraire, le versement de l'aide ne serait pas garanti.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

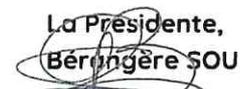
Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la création d'un poste de Médiateur(trice) culturel(le) sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration selon les conditions définies ci-dessus,
- AFFECTE les crédits correspondants au budget.
- AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à cette convention et à son exécution.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage


La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance,
Patrice LABAEYE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification